



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière**

Montreuil, le 26 janvier

## **Obligations de service et « missions » des enseignants : des pistes de travail inquiétantes dans le cadre de la prétendue « revalorisation » !**

Dans le cadre de la « revalorisation » annoncée par le ministre Blanquer, le SNUDI-FO a participé jeudi 23 janvier au groupe de travail ministériel relatif à « l'examen des missions des enseignants prévues par les textes (décret du 30 juillet 2008), dans le but d'objectiver les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public. ». La FNEC-FP FO avait, en vain, demandé le report de cette réunion.

Pour le SNUDI-FO, cette « revalorisation » n'est qu'un jeu de dupes. Le Conseil d'Etat vient d'ailleurs d'émettre un avis négatif sur le projet ministériel : « Sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, ces dispositions constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution »

Dès le début de la réunion, et alors que la grève se poursuit depuis le 5 décembre, le SNUDI-FO a réaffirmé ses exigences :

- de retrait du projet de réforme des retraites
- d'arrêt des menaces, intimidations, sanctions ou répression vis-à-vis des personnels
- d'augmentation de 18% de la valeur du point d'indice
- de déconnexion de toute discussion ou négociation salariale de la réforme des retraites

Lors de la réunion, les représentants du ministre ont abordé plusieurs thèmes, en commençant par interroger les organisations syndicales sur les pistes « d'améliorations pédagogiques » qui pouvaient être proposées.

Le SNUDI-FO a rappelé ses revendications, à savoir le respect de la liberté pédagogique et du caractère facultatif des évaluations CP/CE1, le rétablissement d'une formation sur temps de classe, la diminution du nombre d'élèves par classes, le respect de toutes les notifications MDPH (et donc l'ouverture de postes pour permettre à certains élèves d'être scolarisés en ULIS, en IME, en ITEP), la suppression des PIAL qui diminuent les heures d'accompagnement aux élèves ayant une aide mutualisée...

### **Aide personnalisée, 108 heures : le ministre refuse de préciser ses projets**

Les représentants du ministre ont ensuite insisté sur la question de l'accompagnement personnalisé des élèves et des 108 heures, indiquant notamment : « Comment renforcer le suivi individualisé des élèves ? » « Faut-il adapter les 108h aux nouvelles réalités du métier de professeur des écoles ? »

Le SNUDI-FO a exigé la création massive de postes de RASED et la diminution du nombre d'élèves dans toutes les classes pour renforcer le « suivi individualisé des élèves », mais visiblement, ce n'est pas dans les projets ministériels !

Quant aux 108 heures annualisées, les représentants du ministre n'ont pas souhaité en dire plus. Le SNUDI-FO, s'il a rappelé son exigence d'abrogation des décrets régissant les obligations réglementaires de service des enseignants, a une nouvelle fois attiré l'attention du ministère sur le fait que dans les départements, de nombreux IA-DASEN et IEN imposaient à nos collègues des heures au-delà des 108h annualisées.

Le SNUDI-FO a demandé qu'aucune heure supplémentaire ne soit demandée aux enseignants en plus des 108h et a exigé la suppression de l'APC, rejetée par les personnels. Le SNUDI-FO n'acceptera aucune augmentation du temps de travail des personnels. Là aussi le ministre n'a pas souhaité apporter de précisions par rapport aux questions posées...

## **Parents d'élèves : l'article 1 de la loi Blanquer refait surface !**

Les représentants du ministère ont soulevé la problématique des parents d'élèves en demandant notamment « *Quelle relation individuelle avec les parents pour améliorer le respect de ces derniers pour l'institution ?* » Pour le SNUDI-FO, il est clair que ce questionnement fait écho à l'article 1 de la loi sur l'école de la confiance « *L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire.* »

Pour le SNUDI-FO, c'est au ministre et non aux personnels d'améliorer le respect des parents pour l'institution en mettant un terme aux contre-réformes, en créant les postes nécessaires et en appliquant la protection fonctionnelle lorsque les personnels en font la demande !

### **Le ministre recherche une « utilisation positive » de la formation pendant les vacances !**

Autre question posée par les représentants du ministre : « *Quelle utilisation positive des dispositions du décret du 6/9/2019 relatif à la formation pendant la période de vacances ?* ». Cette question s'inscrit dans le droite ligne des propos du président Macron à Rodez « *Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux on change le temps de travail des enseignants... On regarde les vacances.* »

Rappelons que le décret du 6 septembre 2019 permet que les personnels soient convoqués en stage de formation pendant les vacances, même sans leur accord, pour une durée de 5 jours par an. Voilà donc les pistes de travail du ministère ! « Utiliser positivement » le temps de travail pendant les vacances des enseignants ! Les personnels ne sont pas dupes et refusent le chantage du gouvernement concernant une prétendue « revalorisation » liée à une augmentation du temps de travail, notamment pendant les congés !

Le SNUDI-FO a rappelé son exigence d'abrogation de ce décret, de rétablissement d'une formation sur temps de classe et d'augmentation de la valeur du point d'indice.

### **Le ministère veut améliorer le remplacement ... sans créer de postes !**

Dans les questions soumises à la discussion, les représentants du ministre osent également demander : « *Comment améliorer le remplacement des professeurs absents ?* »

Mais de qui se moquent-ils ? Alors que les problèmes de remplacement s'amplifient dans les départements, le ministre, celui qui demande comment améliorer le remplacement, décide 1885 créations de postes de moins en 2020 qu'en 2019, sachant que bon nombre de postes seront nécessaires au dédoublement des classes en éducation prioritaire !

Le SNUDI-FO exige pour sa part :

- La création de postes à hauteur des besoins
- Le recrutement immédiat d'enseignants sur la liste complémentaire

Enfin, les représentants du ministère ont conclu en s'interrogeant « *Quelles autres missions ont émergé notamment liées au développement ou encore à l'animation d'un collectif d'adultes (ATSEM, AESH...) et comment les valoriser ?* ». Le SNUDI-FO a rappelé ses revendications : le respect des statuts respectifs des enseignants et des ATSEM, la création d'un vrai statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH et la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire !

Le ministère a donc écouté les remarques des organisations syndicales ... sans faire aucune proposition ni donner aucune réponse à l'issue de la réunion ! Mais il est clair que les pistes de travail relatives aux soi-disant nouvelles missions des enseignants, au travail pendant les congés, ne peuvent manquer d'inquiéter !

**Pour le SNUDI-FO, la « revalorisation » annoncée n'est qu'un jeu de dupe et pourrait permettre au ministre d'augmenter le temps de travail des personnels en leur attribuant de nouvelles « missions ». Le SNUDI-FO continuera à porter ses revendications et prendra toutes ses responsabilités pour mobiliser les enseignants. Dans l'immédiat, le SNUDI-FO appelle les collègues :**

- à se réunir en assemblées générales, en réunions dans les écoles, les secteurs, les circonscriptions pour décider de la suite de la mobilisation pour le retrait de la réforme des retraites
- à participer à la grève interprofessionnelle, aux manifestations et aux AG mercredi 29 janvier